

L'état des installations électriques des particuliers en France

Les chiffres sur la sécurité des installations électriques intérieures des clients résidentiels demeurent très préoccupants.

Pourtant, le coût des travaux de mise en sécurité de ces installations est sans proportion avec les conséquences dommageables en cas de sinistre.

En France, on estime aujourd'hui que sur 33 millions de logements* :

-  **7 millions**
présentent des risques électriques
-  **2,3 millions**
sont équipés d'installations électriques
particulièrement dangereuses¹
-  **1 incendie sur 4**
est dû à une installation
électrique défectueuse

Chaque année, on déplore **80 000 incendies d'origine électrique**, sur les 250 000 incendies se produisant^{**}. L'édition 2013 d'une enquête TNS SOFRES pour le compte de Promotelec révèle que **60 % des logements** ayant fait l'objet d'un diagnostic électrique obligatoire en cas de vente d'un logement sont en **insécurité électrique**.



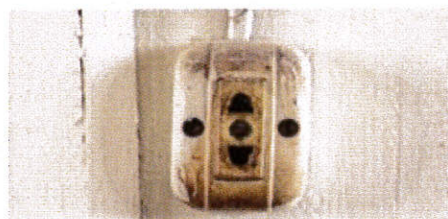
Les conséquences des accidents d'origine électrique sont souvent tragiques (décès, blessures, traumatismes). Les premières victimes sont des enfants : 40 % des victimes ont moins de 9 ans^{*}.**

Les principales causes de vétusté du parc d'installations électriques intérieures

Les principales causes de vétusté sont à la fois matérielles et comportementales.

On peut citer :

- **Le vieillissement de ces installations**, par l'usure naturelle des matériaux (phénomène largement ignoré des usagers) et par l'utilisation qui en est faite.
- **Les comportements liés à l'imprudence et /ou l'ignorance de certains usagers.**



- Les besoins nouveaux des consommateurs qui sollicitent leur installation au-delà des usages pour lesquels elle a été prévue à l'origine.

Responsabilité du propriétaire

En tant que propriétaire bailleur, la sécurité de l'installation électrique du logement est de votre responsabilité.

Vous êtes dans l'obligation de louer un logement décent, sans risque pour la sécurité physique et la santé de votre locataire. En outre, l'installation électrique doit être conforme aux normes de sécurité réglementaires et en bon état d'usage.

29 février 2016



Votre Interlocuteur Privilégié

Monsieur Bernard MORVAN



Parc d'entreprises du Grand
Troyes – 5 rue de Stockholm

10300 SAINTE SAVINE

03 25 72 38 31

06 64 71 04 18

Bernard.morvan@erdf.fr

Dépannage

09 726 750 10

Portail collectivités locales

https://www.erdfdistribution.fr/collectivites_locale

Branchement/raccordement
(agence Raccordement Electricité à Reims)

<https://connect-racco.erdfdistribution.fr>

Collectivités Locales et professionnels

Particuliers 09 69 32 18 47



Incident réseau :
N° dédié aux collectivités locales

Déclaration de Travaux (DT)

Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT)

<https://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>

<https://www.protys.fr>

Pour connaître les fournisseurs d'énergie sur votre commune

 énergie-info

<http://www.energie-info.fr/> ou 0 800 112 212 (n° AZUR)